

Vos questions / nos réponses

# Besoin d'accompagnement en addiction à l'alcool

Par [JPH66](#) Postée le 12/03/2025 12:56

Bonjour, Je suis actuellement en arrêt maladie en raison d'une dépression et je souffre d'une dépendance à l'alcool. En 2023, mon psychiatre m'avait prescrit un accompagnement spécialisé, mais j'avais pensé pouvoir m'en sortir seul. Aujourd'hui, je réalise que je m'isole du monde et que mon problème est profondément enraciné. J'ai 56 ans et souhaite désormais être accompagné.  
Jean-Philippe

---

**Mise en ligne le 14/03/2025**

Bonjour,

Vous avez pris conscience d'une consommation problématique et nous vous encourageons dans cette démarche visant prendre soin de vous et à rompre avec l'isolement.

Afin d'être accompagné dans une démarche de soins, il convient de vous rapprocher d'une structure spécialisée en addictologie, aucune prescription n'est nécessaire, vous pouvez prendre rendez-vous directement.

Il existe plusieurs types de prise en charge, c'est en fonction de votre demande, de vos besoins, que vous pourrez évaluer avec le professionnel que vous rencontrerez celle qui vous conviendra le mieux entre sevrage ambulatoire, sevrage hospitalier (cure), postcure, ...

Nous vous joignons ci-dessous trois liens ci-dessous et vous laissons le soin de faire votre choix en fonction des informations que vous trouverez dans chaque fiche et de les contacter afin de connaître les délais de prise en charge. Nous ne disposons pas de ces dernières informations.

Si vous souhaitez être aidés dans cette recherche, nous sommes joignables de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit, de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien cordialement

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv**

---

### **[CSAPA - Association Addictions France 66](#)**

37, boulevard Kennedy  
Immeuble Le Marylin  
**66100 PERPIGNAN**

**Tél :** 04 68 51 25 41

**Site web :** [addictions-france.org/](http://addictions-france.org/)

**Secrétariat :** Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 14h à 19h30, vendredi de 9h15 à 13h et de 14h à 18h

**Accueil du public :** Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, jeudi de 14h à 19h30, vendredi de 9h15 à 13h et de 14h à 18h

**Consultat° jeunes consommateurs :** A la Maison des adolescents de Perpignan le mercredi, jeudi après midi et vendredi matin

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[CSAPA Aline Vinot](#)**

11 rue Joseph Cugnot  
**66000 PERPIGNAN**

**Tél :** 04 30 53 12 98

**Site web :** [urlz.fr/iRFP](http://urlz.fr/iRFP)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 17h

**Substitution :** Délivrance et accompagnement : du lundi au vendredi de 9h à 13h

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Service d'Addictologie](#)**

20, Avenue du Languedoc  
**66000 PERPIGNAN**

**Tél :** 04 68 61 65 46

**Site web :** [www.ch-perpignan.fr](http://www.ch-perpignan.fr)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi 8h30 à 16h

**Accueil du public :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

